

## COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 19 mai 2017

Membres présents : 14 – Membres excusés : 01 - Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 19 mai 2017 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 14 avril 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

### **1. Curage de la mare des Falvards**

Accord unanime pour confier à l'Entreprise BARD les travaux de curage pour un montant de 2 880 € HT. Des particuliers ou agriculteurs pourront récupérer la boue.

### **2. Commande de granulats pour les travaux coopératifs**

Accord unanime pour autoriser le maire à commander auprès de S.P.L. 380 tonnes de granulats 0/25 primaire pour le rebouchage des chemins pour la journée de prestations du lundi de Pentecôte.

### **3. Tarifs et conditions de location de la salle polyvalente**

Suite aux travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la Salle polyvalente, les tarifs suivants seront appliqués à compter de la réouverture : pour une location de week-end aux habitants de la commune : 350 € ; aux personnes extérieures à la communes : 600 € ; Pour les associations de la commune : 2 gratuites par an et 100 € à compter de la 3<sup>ème</sup>. Une caution de 500 € sera demandée.

### **4. Dates d'ouverture de la Salle polyvalente**

Compte tenu du retard pris dans le déroulement des travaux, unanimité pour repousser à octobre la date de location de la salle polyvalente.

### **5. Tarifs des concessions du cimetière**

Suite à l'aménagement d'un espace cinéraire, accord unanime pour fixer les nouveaux tarifs du cimetière commune suit :

Durée	Perpétuelles	50 ans	30 ans
Désignations			
Petites concessions	250 €	150 €	100 €
Grandes concessions	350 €	200 €	150 €
Columbarium	900 €	650 €	450 €
Cavurnes	800 €	400 €	300 €

Pour ce qui est du Jardin du Souvenir, les plaques seront fournies par la commune et facturées 30 € l'unité aux demandeurs qui devront se charger de la gravure. La fixation sur le porte-épitaphe sera réalisée par les services municipaux.

### **6. Prix de location du petit appartement communal T2 de l'école**

Suite aux travaux de rafraîchissement et de mise aux normes, accord unanime pour fixer le prix de location du T2 de 25 m<sup>2</sup> sis au-dessus de l'école à 200 € mensuels, charges comprises.

### **7. Prix de location du logement social communal 1 rue du Presbytère**

Après application d'un coefficient de modération sur critères sociaux, le loyer principal est à l'unanimité fixé à 357,20 € par mois, charges non comprises, révisable chaque année au 1<sup>er</sup> juillet par application de l'indice des loyers.

### **8. Création de deux postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juin 2017**

Accord unanime pour créer deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 pour permettre l'avancement à l'ancienneté du grade C1 au grade C2 de deux adjoints techniques.

### **9. Renouvellement d'un Emploi d'Avenir pour une 3<sup>ème</sup> année**

Unanimité pour renouveler le poste d'Emploi d'Avenir pour la 3<sup>ème</sup> année, à temps complet, à compter du 6 juillet 2017.

#### **10. Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Le conseil, à l'unanimité, valide le rapport présenté par la CLECT, entérine et approuve les montants de l'évaluation ou de la révision des charges transférées tels qu'ils ont été présentés.

#### **11. Modification des statuts du SIEG**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts du SIEG afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs.

#### **Questions diverses**

- a. Le projet de modification du mur d'enceinte de la mairie sera revu après le passage d'un agent du conseil départemental qui nous indiquera si une partie des travaux peut être éligible à une subvention issue des amendes de police « sécurisation de la voirie, des accès, réparation d'ouvrage, visibilité », auquel cas le projet serait porté par la Communauté de Communes.
- b. Le programme de la fête patronale sera arrêté par les associations qui souhaitent collaborer pour cette animation, comme pour celle du 14 juillet.
- c. La commune va faire l'acquisition d'un barnum de 72 m<sup>2</sup> qui pourra être utilisé pour les diverses manifestations d'animation, telle la Foire de janvier, et être mis à la disposition des associations.
- d. Un projet de sonorisation de la salle polyvalente sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- e. Un tour des villages sera organisé pour finaliser le nom des rues et l'attribution des numéros. Une délibération du Conseil Municipal sera prise au terme des travaux pour les valider.
- f. Un prestataire devra être recherché pour la préparation du repas destiné aux agriculteurs participants aux travaux coopératifs du lundi 5 juin.
- g. Cimetière : des devis seront demandés pour le drainage du cimetière, sur la base d'un cahier des charges qui sera établi par la commission ad hoc.
- h. M. le maire présente le projet de travaux sur les parkings du Gour de Tazenat, qui seront effectués par le Conseil Départemental et la Communauté de communes à partir de septembre 2017.
- i. L'achat d'un défibrillateur sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal (pour mise à disposition à la salle polyvalente).
- j. L'offre d'ingénierie du Département, en partenariat avec le SMAD des Combrailles, est présentée.
- k. Validation des élus référents agricoles de la commune dans le cadre de l'animation du Réseau Foncier Agricole Combrailles-Artense (Sébastien PORTIER, Claude ESPAGNOL).
- l. Un rappel des élus représentants de la commune auprès de l'Etablissement Public Foncier Smaf est fait auprès de la Communauté de Communes (Dominique GIRARD, Jacques MAÎTRE).
- m. L'arrêté préfectoral autorisant le retrait de la commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze pour lequel le Conseil Municipal avait été appelé à se prononcer, est présenté aux membres du conseil.
- n. Mettant à profit la présence des isoloirs dans la salle du conseil municipal, un vote des enfants de l'école, sur le thème du nom pouvant être donné à l'école, se déroulera en mairie le mardi 20 juin 2017.
- o. M. le Maire prévoit d'inviter l'Entreprise CIRCET pour une présentation du projet de fibre optique lors de la prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera le vendredi 23 juin 2017.